

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 13 septembre 2007

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 17 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Jean-Marc BENZI - Marc BERNARD - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Vincent BURRONI - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Francis GIRAUD - Bernard JACQUIER - André MOLINO - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Jean-Pierre TEISSEIRE - Claude VALLETTE.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Eric DIARD représenté par Pierre PENE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Claude FRIGANT - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Roland POVINELLI - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC - Jean-Louis TOURRET.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DPEA 3/752/07/BC

**■ Aménagement de l'alvéole nord du casier du CSD de la Crau - Lancement d'un Appel d'Offres - Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises
DTD 07/126/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La poursuite de l'exploitation du centre de stockage des déchets de La Crau au-delà de fin 2006 rend nécessaire une nouvelle programmation des travaux initialement prévus dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la poursuite du réaménagement du CSD de La Crau : fermeture du casier existant sur son côté nord et rehaussement de la cote maximale des déchets par la réalisation de deux nouvelles digues.

Le présent appel d'offre a donc pour objet l'aménagement de l'alvéole nord du casier de stockage des déchets du CSD de La Crau.

L'appel d'offres est ouvert conformément aux articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics. Le marché est à prix unitaires.

Le délai d'exécution des travaux (hors période de préparation) est fixé à 16 semaines y compris les installations de chantier, à compter de la date de réception de l'ordre de service prescrivant leur commencement.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Code des Marchés Publics,
- L'arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
- La délibération FAG 22/129/CC du 31 mars 2004 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président modifiée par la délibération FAG20/534/CC du 26 juin 2006,

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient que la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole lance un appel d'offres ayant pour objet la création de l'alvéole nord du CSD de La Crau,
- Qu'il est donc proposé, par la présente délibération, d'approuver le lancement de l'appel d'offres ouvert

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert conformément aux articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics ayant pour objet l'aménagement de l'alvéole nord du CSD de La Crau.

Article 2 :

Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises annexé.

Article 3 :

Le marché est à prix unitaires.

Le délai d'exécution des travaux (hors période de préparation) est fixé à 16 semaines y compris les installations de chantier, à compter de la date de réception de l'ordre de service prescrivant leur commencement.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget investissement de la Communauté Urbaine :
Investissement – Fonction 812 – Nature 2312 – Sous politique G 110 – Opération I616701

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Déchets - Propreté - Eau - Assainissement

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Robert ASSANTE

Jean-Claude GAUDIN